

Suite à de "récurrents actes inciviques" de dégradation du domaine urbain routier

Le ministère des TP monte au créneau !

F.B.E.M.

Libreville/ Gabon

AU cours du journal de 20 heures de Gabon Télévisions, lundi dernier, le secrétaire général du ministère des Travaux publics (TP) et de l'Aménagement du territoire, Jean Philippe Ndong Biyoghe, est monté au créneau pour dénoncer des « actes d'incivisme récurrents de certains citoyens et opérateurs économiques, qui sapent les efforts du gouvernement », en dégradant le domaine public routier. Notamment à Libreville, Owendo et Akanda. Et parmi les "comportements déviants" mis en cause par le responsable administratif, le bouchage des caniveaux et des canaux, ainsi que le creusage des tranchées sur la chaussée.

S'agissant de ce dernier point, le responsable administratif a dénoncé le fait que les personnes physiques et morales qui en sont auteurs, telles "la SEEG, Gabon Telecom, l'Aninf, la CNEE ou leurs sous-traitants", nommément citées, ne remettent pas toujours les voies « en l'état systématique, dans les normes et à l'identique », après les travaux. Comme l'exige la loi n°13/ 2003, du 17 février 2005, portant protection du patrimoine



Photo : JOE MANIANGA

Que ce soit ici, à la montée du Rond-Point de la Démocratie...



Photo : JOE MANIANGA

... où ailleurs, les tranchées contribuent à dégrader considérablement le domaine routier urbain...

routier national.

La même loi exige, a-t-il martelé, "une autorisation préalable des services compétents du ministère". Un rappel qui peut vouloir dire qu'à ce niveau aussi, les choses ne sont pas toujours respectées. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est que cette sortie médiatique du "SG" est louable et opportune ! En ce sens qu'à Libreville et ses environs, et même à l'intérieur du pays, les tranchées sur la voie deviennent un vrai cauchemar pour les usagers.

Et même si les travaux qui les causent peuvent se justifier, tels que l'approvisionnement d'un quartier en eau potable, ou en fibre optique, le minimum serait, pour ces sociétés aux moyens colossaux - parce que ce sont les principaux auteurs de ces pratiques-, de respecter la réglemen-



Photo : JOE MANIANGA

... et sont un frein à un trafic fluide.

tation en vigueur, en remettant la voie en l'état. Malheureusement, ce n'est presque jamais le cas !

Les exemples pour le démontrer sont légion. Le cas le plus récent, c'est l'axe Ancienne Sobragna-Boulevard-Triumphal - une route réparée il y a si peu - qu'une équipe de la SEEG a, par exemple, coupé pour ses besoins.

Exactement au niveau de la direction de la Géologie. Et comme on pouvait s'y attendre, seul un mélange sommaire de béton a été posé à l'endroit où un goudron flambant neuf a été détruit. Conséquence : un mois plus tard, le ciment commence à se détériorer, et la tranchée s'accroît au fil du temps. Aidée en cela par ce temps de grandes

pluies.

D'autres cas sont visibles à plusieurs endroits de la capitale gabonaise (carrefour Nzeng-Ayong, en deux endroits à hauteur du Rond-Point de la Démocratie, etc.). Est-il besoin de rappeler que ce sont ces tranchées qui, au fil des jours, en s'accroissant, se transforment en énormes crevasses? Aussi, après cette sortie aux allures pédagogiques du secrétaire général du ministère des TP, l'on pourrait se demander si ce n'était pas là, le moment d'amorcer une phase de répressions à l'endroit des contrevenants. Car une chose est sûre, en définitive, ces crevasses en perspective coûteront des millions, sinon des milliards de francs Cfa aux contribuables pour leurs réparations. D'où la question: Faut-il en rester aux simples jérémiades ?

revenir leur propagation. Les quatre entreprises américaines ont prévu de créer une base de données commune comprenant les "empreintes digitales" numériques de photos ou vidéos de propagande et de recrutement retirées de leurs plate-formes, d'après un message commun relayé sur leurs sites respectifs. "En partageant ces informations les unes avec les autres, nous pouvons utiliser (ces empreintes numériques) pour aider à identifier des contenus potentiellement terroristes sur nos plate-formes grand public respectives", expliquent-elles.

• Célébrités

Dylan et Clapton aux enchères

Des manuscrits originaux de Bob Dylan et Eric Clapton vont être mis aux enchères le 10 décembre par la maison Sotheby's lors d'une vente à New York qui comprendra également des objets ayant appartenu aux Beatles et à Elvis Presley. Le premier jet de la chanson "Layla", rédigé par Eric Clapton en 1970 sur un papier à lettre à en-tête du Thunderbird Motel de Miami Beach, est estimé entre 50.000 et 70.000 dollars. Il s'agit de l'un des titres les plus connus du chanteur britannique, écrit en référence à Pattie Harrison, à l'époque mariée à son ami et membre des Beatles, George Harrison. Eric Clapton l'a épousé en 1979, avant de divorcer en 1988.

Rassemblés par F.S.L.